

## Un retour à l'enfer

### RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Nous allons parler de notre expérience en tant qu'éducatrices en services de garde, en milieu privé et en centre de la petite enfance. Nous parlerons de nos inquiétudes face aux manques de soutien pour les éducatrices si le projet de loi 124 est accepté et finalement, de nos inquiétudes pour les services de garde en milieux familiaux et du faible soutien qu'ils bénéficieront.

### RECOMMANDATIONS

- Avoir un pouvoir de consultation auprès de gens qualifiés;
- S'assurer que dans le projet de loi, il y ait assez de membres du personnel dans les bureaux;
- Que les milieux familiaux restent au sein des C.P.E. pour les soutenir;
- S'assurer de garder le réseau tel quel.

Ste- Catherine, le 21 novembre 2005

CAS - 93 M  
C.P. - P.L. 124  
SERVICES DE GARDE

## Un retour à l'enfer

Projet de loi no 124 : Loi sur les services de garde éducatif à l'enfance.

A/S Madame Denise Lamontagne, avocate  
Secrétaire de la commission des affaires sociales  
Commission des institutions, Assemblée Nationale  
Édifice Pamphile – Le May  
1035, rue Des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

À l'attention de Mme Carole Théberge

Mélanie Roy  
Roxane Rousseau  
C.P.E La Boîte à bizous  
5161, Boul. St-Laurent  
Ste-Catherine, Qc  
J5C 1A6

Mélanie Roy et Roxane Rousseau, CPE La Boîte à Bizous

Nous sommes deux éducatrices travaillant en centre de la petite enfance, mais qui avons fait leur début en garderie privée. En voyant le projet de loi 124 proposé par la ministre, Madame Carole Thériault, cela nous a rappelé de biens mauvais souvenirs, au point de penser qu'elle met tout en œuvre pour faire reculer le réseau des C.P.E. d'au moins dix ans. Nous nous questionnons aussi sur l'avenir de ces « braves femmes » qui s'occupent des enfants en milieux reconnus. Allons-nous revenir à l'époque des « monsieur et madame tout-le-monde » qui peuvent s'occuper des enfants du Québec ?

Et pourtant, en 2005, le réseau actuel de centres de la petite enfance en est un de qualité. Nous sommes un modèle pour bien des gens. L'Europe et l'Ontario, en outre, s'intéressent à la structuration du réseau. Pourquoi ? Finalement, nous sommes totalement en désaccord avec le projet de loi 124 !

Nous aimerions croire à la bonne foi de Madame Thériault mais nous en sommes incapable. Nous avons du mal à nous imaginer retourner travailler comme « dans le temps », c'est-à-dire, au « gardiennage » ! C'était peut-être la belle vie ; faire ce que l'on voulait au point de vue des activités, et même ne pas en faire du tout ! Alors, qu'en est-il du développement des enfants ?

« Madame la ministre, avec toutes ces coupures engendrées par ce projet de loi, vous mettez la santé et la sécurité des enfants en péril, car les éducatrices devront se remettre à faire de la désinfection, de la vaisselle, du ménage...tout en laissant les enfants sous une moins grande surveillance. Il ne faut pas oublier que c'est l'avenir de notre société qui est entre nos mains. »

Tout le monde est conscient que c'est en ayant une bonne base que nous pouvons aller plus loin dans la vie. Le réseau actuel offre ces services et encore plus aux enfants en difficulté. Si nous avons moins de soutien de la part de la direction et des cadres (à cause des coupures que vous voulez engendrées), comment allons-nous faire pour dépister les éventuels problèmes des enfants ? C'est grâce aux coordonnatrices, entre autres, que nous pouvons aider ceux qui en ont besoin. Nous ne pouvons pas animer un atelier, observer un enfant à besoins particuliers et changer une couche. Il ne faut pas se fermer les yeux, même l'éducatrice, ayant dix ans d'expérience, ne peut pas faire tout cela seule ! Nous ne sommes pas des « pieuvres » !

Mélanie Roy et Roxane Rousseau, CPE La Boîte à Bizous

C'est là que le personnel de soutien entre en ligne de compte. Il y a aussi le problème d'isolation face à un problème que les éducatrices vont vivre. N'ayant plus personne vers qui se tourner, car la responsable devra assumer à elle seule le poste de direction, de secrétaire, de coordonnatrice, n'aura pas le temps de venir en aide et nous soutenir. L'éducatrice risque d'accumuler, d'accumuler, d'accumuler et se sentir épuisée au travail. Ce sera donc un autre coup monétaire pour la société !!! C'est certain que le rendement au travail sera affecté. Parallèlement, la stabilité auprès des enfants sera atteinte.

Avec toutes les coupures faites en C.P.E., à quoi ça sert de continuer à former des éducatrices ? Ah oui ! Cela va servir à être responsable de groupes et d'avoir le salaire en conséquence ! Toutes ces futures éducatrices que vous avez formées par le biais d'Emploi Québec, devront attendre quatre ans avant d'être responsable d'un groupe et mettre en application ce qu'elles auront apprises au cours de la formation coûteuse que vous payez, en fait, que la société paie ! Nous nous interrogeons à savoir comment nous allons appliquer toutes les notions du programme éducatif avec les nombreuses tâches qui nous attendent : désinfection, ménage, animations, observations et interventions.

« Devrions-nous aller suivre un cours de gestion du temps à vos frais Madame la ministre ? »

Aussi, nous sommes supposés être un lieu privilégié d'apprentissages éducatifs. Ces apprentissages se font par le biais d'activités dans le milieu de vie de l'enfant (le C.P.E.), mais aussi lors de sorties éducatives, où l'enfant met à contribution ses apprentissages et son savoir acquis. Comment faire découvrir le monde environnant aux enfants si nous sommes confinés entre nos quatre murs à cause de vos coupures budgétaires, Madame la ministre ?

Avez-vous pensé aux responsables de services de garde (R.S.G.) dans votre projet de loi 124 ? Nous croyons que non. Ces femmes ont pris la décision de travailler seule à la maison, en ayant en tête qu'elles ont un soutien de la part de leur responsable du milieu familial concernant les contrats à faire signer aux parents, un enfant présentant des difficultés quelconques, des sorties ou même un simple soutien moral. Ne nous cachons pas qu'être R.S.G. est une grosse charge de travail, car elles sont seules et elles n'ont pas accès directement à une personne-ressource comme une éducatrice qui travaille en installation. Les coupures proposées font qu'il y aura qu'une seule personne-ressource pour plusieurs milieux familiaux fusionnés. C'est évident qu'à cause de ces coupures, ces travailleuses autonomes auront encore moins de soutien et devront se débrouiller seules ou entre elles. Ne nous faites

Mélanie Roy et Roxane Rousseau, CPE La Boîte à Bizous

accroire que le bureau coordonnateur aura le temps de s'occuper personnellement de chaque R.S.G. Il aura bien d'autres chats à fouetter avec toute la paperasse qu'il aura à faire.

Pour conclure, considérant le projet de loi 124 inacceptable, nous recommandons qu'il y ait une personne qualifiée en pédagogie, pour avoir un regard, une opinion et un pouvoir décisionnel au sein de votre équipe.

Qui est mieux placé qu'une personne travaillant dans ce domaine et ayant de nombreuses années d'expérience pour faire avancer les choses positivement. Aussi, il faut s'assurer que dans ce projet de loi, il y ait autant et sinon plus de soutien aux éducatrices. Pour ce faire, il faut être sûr qu'il y ait suffisamment de personnel de soutien et/ou gestionnaire (secrétaire, directrice, coordonnatrice, conseillère pédagogique) selon le nombre d'enfants au permis, délivré par le ministère. De plus, les milieux familiaux doivent rester au sein de C.P.E. pour assurer une personne de plus comme ressource lors de situation de crise, mais aussi, pour soutenir les responsables de service de garde.

Ce n'est pas en ayant une seule personne à la tête de la direction pour X nombre de responsables en services de garde que cela va être possible. La direction ne sert pas seulement à éteindre des « feux », elle doit être certaine qu'elle peut enrayer le problème. Il est important de garder le réseau tel quel pour pouvoir offrir des services de qualité aux enfants en premier et aux parents. Également, nous suggérons à la ministre, Madame Carole Théberge, de revoir plusieurs articles sur le projet de loi 124, ainsi que les recherches effectuées sur l'impact du développement de l'enfant.